

sujétie à la taxe directe pour le maintien de son gouvernement, comme l'a dit M. Haultain. Les fermiers ne veulent pas de cette taxe ; mais j'ai toujours cru que le gouvernement actuel—si on a le soin de le renseigner convenablement—est disposé à faire pour les Territoires du Nord-Ouest ce qui est juste. S'il est ainsi disposé, son devoir est donc d'assister la population des Territoires et d'accorder au gouvernement du Nord-Ouest une somme d'argent suffisante pour le mettre en état de faire face aux besoins locaux, et cette assistance sera surtout justifiée par le fait qu'elle profitera aux nouveaux colons qui s'établissent dans cette région. Vous avez importé une classe d'immigrés qui sont représentés comme ayant peu d'argent à leur disposition ; mais que l'on dit être laborieux et, par suite, une excellente acquisition pour le pays.

Pour développer les ressources du pays il nous faut des hommes appropriés aux travaux des champs, à la culture du sol. Ces travailleurs consomment les produits fabriqués dans les provinces de l'Est. En effet, les Territoires du Nord-Ouest achètent ces produits dans l'Est, ou ils les importent. Comme importateurs ces Territoires paient, en proportion de leur population, plus de droits de douane que toute autre partie du pays, et le gouvernement fédéral actuel agirait sagement en voyant à ce que le conseil du Nord-Ouest ne se présente pas devant l'électorat avec une question comme celle qu'il a maintenant l'intention de soumettre à ce dernier, parce qu'une pareille question est de nature à faire paraître dans les Territoires du Nord-Ouest le gouvernement d'Ottawa sous un mauvais jour, et à lui aliéner tous les électeurs de cette région. Les remarques que je fais présentement sont extrêmement sérieuses et pleines de signification. Elles devraient servir de guide au gouvernement fédéral et être le principal objet de son attention, même en se plaçant au point de vue de son propre parti politique. Les Territoires du Nord-Ouest ne demandent rien d'injuste ou de déraisonnable. Ils voudraient recevoir leur part du revenu public—part à laquelle ils ont droit, afin de pouvoir entretenir les chemins et les ponts, ainsi que les écoles dont notre population, qui s'accroît rapidement, a besoin. Nous ne voulons pas prélever des revenus en hypothéquant nos Territoires et nous imposer une lourde dette publique comme quelques

autres provinces de la confédération canadienne l'ont fait.

L'honorable M. McCALLUM : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne.

La séance est levée.

SENAT.

Séance du mercredi, le 7 février 1900.

Présidence de l'honorable sir C. A. PELLETIER, C.M.G.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prières et affaires de routine.

NOUVEAU SENATEUR.

L'honorable JOSEPH SHEHYN, de la cité de Québec, représentant la division électorale des Laurentides, *vicc* l'honorable E. J. Price, décédé, est présenté au Sénat et prend son siège.

REFORME DU SENAT.

INTERPELLATION.

L'honorable M. POIRIER : Le *Citizen*, d'Ottawa, de samedi, le 23 du courant, publie le paragraphe suivant dans ses colonnes éditoriales :

L'honorable M. Tarte, ministre des Travaux publics, vient de déclarer à Toronto que la raison pour laquelle M. Chapleau a été choisi comme greffier du Sénat, c'est parce que le gouvernement a entrepris de réformer le Sénat.

L'honorable chef de la droite dans cette Chambre voudrait-il me dire s'il est vrai que le ministre des Travaux publics a fait officiellement cette déclaration ?

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice) : Je n'avais pas remarqué sur l'ordre du jour l'interpellation de l'honorable monsieur. Je ne sais pas ce que l'honorable ministre des Travaux publics a déclaré à Toronto ; mais je ferai remarquer à l'honorable monsieur qu'il annonce comme un fait ici, une déclaration qu'aurait faite hors d'Ottawa, un honorable membre du gouvernement, déclaration dont je conteste l'authenticité. Je crois donc, M. le président, que la présente interpellation n'est pas régulière,